

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE BAC'AFTER WORK 1 2026

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

- 1.1 La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre **Mme FALOUR Marielle**, ses décisions sont sans appel. Il peut sanctionner toute mauvaise conduite sur l'aire de jeu, de l'avertissement à la disqualification.
- 1.2 La compétition "**BAC'After Work**" est organisée par le Badminton Angers Club (BAC49)
- 1.3 Le GEO est **M FETY Thomas**, son adresse de contact est entraineurbac49@gmail.com et son téléphone **06 16 37 22 07**
- 1.4 La compétition aura lieu au gymnase **Gymnase Jean Moulin** qui se situe à l'adresse **2 rue des Capucins 49100 Angers le Vendredi 20 Novembre 2026**
- 1.5 La compétition est autorisée sous le numéro **??**.

Article 2 : Joueurs et tableaux concernés

- 2.1 La compétition est ouverte aux joueurs et/ou joueuses **Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans**, de zone géographique nationale affiliés à la FFBaD.
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux de R4 à NC
- 2.3 Les séries seront découpées au CPPH dans les tableaux de double homme et Double Dame.
- 2.4 La compétition se jouera uniquement **de 19h à 23h30**. Le gymnase sera ouvert à partir de **18h** et tous les participants seront convoqués **entre 18h30 et 19h**.
- 2.5 Tous les tableaux se joueront en **poule unique de 4 paires**, garantissant 3 matchs. Nous nous réservons le droit de créer une poule de 5 afin de compléter le tableau.

Article 3 : Frais d'inscription

- 3.1 Le montant des inscriptions s'élève à **20€** (repas sous forme de buffet ainsi que participation fédérale de 2 € incluse) payables uniquement en ligne sur Badnet.
- 3.2 Les inscriptions doivent être intégralement réglées le jour de la compétition.

Article 4 : Les matchs

- 4.1 La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBaD et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par le juge arbitre dont les décisions sont sans appel.
- 4.2 Les matchs se dérouleront uniquement en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 15 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

- 5.1 **L'ouverture des inscriptions est le 1^{er} Octobre**
- 5.2 La date limite des inscriptions est le 9 Novembre .
- 5.3 Les inscriptions ne se feront que sur Badnet de façon individuelle. Aucune inscription ne sera acceptée sans l'accompagnement des droits d'engagements correspondants
- 5.4 Le nombre de participants sera limité à **36 paires**. Une liste d'attente sera mise en place en prenant la date de paiement de l'inscription en ligne comme critère principal de sélection.
- 5.5 Les inscriptions "au choix" sont autorisées. L'organisateur fera de son mieux pour trouver un(e) partenaire. Les joueurs inscrits au choix ne seront pas prioritaires sur les paires en liste d'attente déjà constituées.
- 5.6 Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du **5 Novembre 2026**.
- 5.7 Le tirage au sort aura lieu le **Jeudi 12 Novembre** .
- 5.8 Les tableaux seront définis par séries au **CPPH**.
- 5.9 L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau faute de participants.

Article 6 : Forfaits

- 6.1 Tout forfait après la date limite Tirage au Sort devra être justifié par mail (justificatif en PJ) à la ligue des Pays de la Loire, dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse forfait@badminton-paysdelaloire.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.
- 6.2 En cas de forfait d'un participant, une paire peut être remplacé(e) par une autre paire figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre et en fonction des classements, sauf si son partenaire trouve un autre partenaire, car celui-ci reste prioritaire sur les joueurs en LA. En revanche, si le forfait concerne les 2 joueurs d'une même paire, le repêchage est priorisé aux paires en LA.
- 6.3 Après la date limite du **Tirage au Sort**, aucun forfait ne donnera droit à un remboursement sans justificatif envoyé au GEO du tournoi.

Article 7 : Volants

- 7.1 Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : **Vertuoz Club** (plumes) vendus dans la salle.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

- 8.1 Les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les **5 minutes** suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le Juge-Arbitre.
- 8.2 Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront au moins **3 minutes** de prise de contact avec le terrain, test compris.
- 8.3 Le temps de repos auquel un joueur a le droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

- 8.4 Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 8 points et de 120 secondes entre les sets.
- 8.5 A la fin de leur match, les adversaires devront se serrer la main, puis saisiront le résultat à la table de marque sur les tablettes.

Article 9 : La salle

- 9.1 Tout volant touchant le plafond, les panneaux de basket ou les câbles sera **let 1 fois** au service et **faute** au cours de l'échange.
- 9.2 L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, aux officiels techniques et aux membres du comité d'organisation.
- 9.3 Le gymnase est ouvert au public pendant le Tournoi. Il est donc prudent de ne pas laisser d'objets à la convoitise d'éventuels amateurs. Ceci est valable également pour les véhicules stationnés devant le gymnase.
- 9.4 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autres incidents/événements.
- 9.5 Chaque joueur s'inscrivant, accepte que les photos ou vidéos le concernant, prises durant la compétition puissent être diffusées sans aucune contrepartie et sans contestation ultérieure de sa part. (Renoncement au droit à l'image).

Article 10 : Les tableaux

- 10.1 Les tableaux de DH et DD se joueront **le vendredi de 19h à 23h30**.
- 10.2 Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de **1000 points supérieurs** à celui du moins bien classé (règle du +1000).
Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.
- 10.3 Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

- 11.1 La compétition se déroule **uniquement en auto-arbitrage**, toutefois si des arbitres souhaitent officier, ils peuvent se présenter au juge arbitre (de grade ligue certifié minimum) qui décidera s'ils officient ou non.

Article 12 : Conseillers

- 12.1 Le conseil aux joueurs est admis, les conseillers (**2 maximum par ½ terrain**) sont autorisés par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging et chaussures fermées) est requise pour les conseillers (voir le code de conduite des conseillers techniques). Le juge arbitre est seul décisionnaire de la correction des tenues.
- 12.2 Une caméra sur un trépied pourra être autorisée, après une demande préalable auprès des adversaires et du juge arbitre.

Article 13 : Matériel

- 13.1 Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes...). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus avant la fin de ceux-ci.
- 13.2 Les téléphones portables devront être éteints sur l'aire de jeu.

Article 14 : Échéancier

- 14.1 L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
- 14.2 Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à l'heure théorique de l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

- 15.1 Il n'y a pas de récompenses.

Article 16 : Buvette

- 16.1 Il n'aura pas de buvette, la restauration sera en accès libre et gratuite (compris dans le prix de l'inscription).

Article 17 : Tenues

- 16.1 Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par le règlement des tenues de la FFBaD. Seul le juge arbitre décide de la correction des tenues.

Article 18 : Dopage

- 17.1 Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au juge arbitre et justifier de leur usage par un certificat médical.

Article 19 : Responsabilité

- 18.1 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 20 : Engagement

- 19.1 L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matches à toutes et tous !

Le juge arbitre

Le comité d'organisation